

Les différents niveaux de responsabilités

La responsabilité civile



La responsabilité civile a pour objet **d'indemniser** la victime du **dommage subi** lorsqu'un lien a été établi entre la faute et le préjudice subi.

La responsabilité pénale



Toute victime peut choisir entre le tribunal civil qui permet d'obtenir réparation du préjudice subi et **le tribunal pénal qui permet en plus d'obtenir une condamnation.**

La responsabilité professionnelle



Le contrat de travail répond à un cadre juridique très particulier puisqu'il donne à l'employeur la capacité de constater des fautes, de les juger et de les sanctionner. **La sanction disciplinaire** prend appui sur le code du travail, la convention collective ou le règlement intérieur.